



Centre de Santé et Services Sociaux Inuulitsivik  
*Inuulitsivik Health & Social Services Centre*

Puvirnituaq, Québec J0M 1P0  
T 819 988-2957 / F 819 988-2796

Le 28 mars 2018

**PAR COURRIER RECOMMANDÉ  
ET COURRIER ÉLECTRONIQUE ([julie.hamel@tat.gouv.qc.ca](mailto:julie.hamel@tat.gouv.qc.ca))**

**CONFIDENTIEL**

Tribunal Administratif du Travail  
35, rue de Port-Royal Est  
2e étage  
Montréal (Québec) H3L 3T1

À l'attention de Me Julie Hamel

**Objet : Avis du Centre de Santé Inuulitsivik**  
**Article 29 de la *Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales***  
**Cas : CM-2002-4746 et CM-2013-3323**  
**Dossiers : AM-2000-6978 et AM-2000-6982**

Me Hamel,

La présente a pour objet de vous informer que le 1<sup>er</sup> avril 2018, le Centre de Santé Inuulitsivik (ci-après « **Inuulitsivik** ») cédera partiellement ses activités au Centre de santé Tulattavik de l'Ungava. En effet, dans le cadre de ses activités, Inuulitsivik a présentement sous sa responsabilité les activités et opérations du Foyer de Groupe de Puvirnituaq dont la mission est d'offrir des services de réadaptation et de réinsertion sociale aux adolescentes et adolescents Inuits de la région de Puvirnituaq.

Or, Inuulitsivik transférera la responsabilité de la totalité des opérations et activités du Foyer de Groupe de Puvirnituaq au Centre de santé Tulattavik de l'Ungava et ce, en date effective du 1<sup>er</sup> avril 2018, ce qui a entraîné également le transfert de salariés.

Les salariés qui seront transférés occupent un emploi dont le titre d'emploi en est un pour lequel le Syndicat des travailleurs et travailleuses des dispensaires de la Baie d'Hudson (CSN) est accrédité dans les dossiers AM-2000-6978 et AM-2000-6982.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Me Hamel, l'expression de nos salutations les meilleures.

Yves Lemay  
Directeur adjoint des ressources humaines par intérim  
Centre de santé Inuulitsivik